



*L'assurance maladie a présenté depuis plusieurs semaines un bilan faisant état de nombreuses fraudes concernant le pass sanitaire.*

*Cette fraude ne touche pas uniquement l'hexagone mais également notre territoire et de nombreux groupes proposant de faux pass sanitaires abondent sur les réseaux sociaux.*

Vendus entre 150€ et 400€ en moyenne, il vous est demandé un certain nombre d'informations :

- Nom, prénom
- Date de naissance
- Adresse
- Sexe
- Profession
- Numéro de téléphone fixe et portable
- Adresse mail
- Si vous avez déjà eu le Covid (état de santé)
- Numéro de sécurité social

EN PLEIN MOIS DE LA CYBERSÉCURITÉ, UP 2 WORK VOUS RAPPELLE L'IMPORTANCE DE PRENDRE SOIN DE VOTRE « MOI » NUMÉRIQUE.

*La divulgation de vos données à caractère personnel n'est pas sans conséquence, vous devez y attacher un soin particulier.*

## 1 LES RISQUES IRRITANTS

Les données transmises telles que vos données d'identification présentent un certain nombre de risques : appels, spams, envoi d'un nombre significatif d'e-mails publicitaires... sont des conséquences directes.

## 2 LES RISQUES CONTRARIANTS

Mais l'utilisation des données à caractère personnel peut avoir des conséquences plus graves avec notamment des risques d'intrusion dans votre vie intime, personnelle et privée numérique.

## 3 LES RISQUES EMPOISONNANTS

L'utilisation de certaines données peuvent entraîner des conséquences bien plus graves.

La récolte de vos données de santé, qui sont des « données sensibles » au sens du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) est **interdite** et vos données ne peuvent être communiquées à n'importe qui et de n'importe quelle façon.

La communication de votre numéro de sécurité sociale - ou NIR-, qui contient les dates et lieu de naissance, est un numéro unique :

il permet d'identifier avec certitude la personne concernée. Le risque principal est l'usurpation de votre identité.

L'usurpation d'identité consiste à utiliser, sans votre accord, des informations permettant de vous identifier.

Ces informations peuvent ensuite être utilisées à votre insu, notamment :

- pour ouvrir un compte bancaire à votre nom et contracter un crédit sans avoir à le rembourser ;
- pour retirer de l'argent de votre compte ;
- pour commettre des délits ou des crimes sans en assumer la responsabilité pénale ;
- pour nuire à votre réputation.

**Les démarches liées à la preuve d'usurpation d'identité et pour récupérer son identité sont longues, fastidieuses et coûteuses.**

## LES SANCTIONS

Au-delà des sanctions prévues concernant ce délit : **jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende pour les faussaires, trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros pour les utilisateurs**, nous souhaitons essentiellement vous alerter sur les risques que cela présente notamment sur vos données et votre identité.